

Rapport aux budgets 2026

1. Budget du compte de résultats 2026 :

Le budget 2026 de l'AGR prévoit un **total des charges de CHF 4'640'992.75**, montant quasiment inchangé à celui estimé pour 2025. Les **revenus** se montent à **CHF 623'080.00**, ce qui correspond à une **hausse de 12,3%**.

1.1. Aperçu du compte de résultats selon les fonctions (avec écarts vs budget 2025) :

	Budget 2026		Budget 2025		Année 2024		Ecart/B2025	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	En CHF	%
0 Administration générale	687 662,70	108 980,00	729 280,00	87 480,00	565 675,66	106 455,89		
Excédent de charges		578 682,70		641 800,00		459 219,77	- 63 117	-10%
1 Service Officiel des curatelles	1 394 300,00	490 000,00	1 190 600,00	440 000,00	1 068 874,66	522 883,40		
Excédent de charges		904 300,00		750 600,00		545 991,26	153 700	20%
3 Culture, sport et loisirs	3 500,00		3 500,00		6 000,00			
Excédent de charges		3 500,00		3 500,00		6 000,00	-	-
5 Petite Enfance	2 165 030,00	8 500,00	2 307 000,00	12 000,00	1 732 247,16	22 565,55		
Excédent de charges		2 156 530,00		2 295 000,00		1 709 681,61	- 138 470	-6%
7 Aménagement territoire - PDR	54 900,00		86 100,00		8 448,20			
Excédent de charges		54 900,00		86 100,00		8 448,20	- 31 200	-36%
8 Economie et tourisme	335 600,05	15 600,00	324 828,35	15 000,00	254 457,60	15 600,00		
Excédent de charges		320 000,05		309 828,35		238 857,60	10 172	4%
9 Contribution des communes		4 017 912,75		4 086 828,35		3 405 626,56	- 68 916	-2%
Excédent de revenus/charges					437 428,12			
Totaux	4 640 992,75	4 640 992,75	4 641 308,35	4 641 308,35	4 073 131,40	4 073 131,40		
Excédent de charges/produits								

1.2. Participation communale 2026 par groupe de fonction :

Budget du compte de résultats		Budget 2026	Budget 2025	Comptes 2024	Ecart/B2025	
9 Finances		4 017 912,75	4 086 828,35	3 405 626,56	-68 916	-2%
9500 Part aux recettes - Contribution des communes		4 017 912,75	4 086 828,35	3 405 626,56	-68 916	-2%
9500.4612.00	Participation des communes à l'économie et au tourisme régional	320 000,05	309 828,35	258 556,10	10 172	3%
9500.4612.01	Participation des communes au fonctionnement	578 682,70	641 800,00	417 070,08	-63 117	-10%
9500.4612.02	Participation des communes au Service Officiel des curatelles	904 300,00	750 600,00	632 000,10	153 700	20%
9500.4612.03	Participation des communes à la Petite Enfance	2 156 530,00	2 295 000,00	2 075 000,06	-138 470	-6%
9500.4612.04	Participation des communes à l'aménagement du territoire (PDRég)	54 900,00	86 100,00	17 000,12	-31 200	-36%
9500.4612.05	Participation des communes à la Culture, sport et loisirs	3 500,00	3 500,00	6 000,10	0	0%

Globalement, la **contribution des communes** nécessaire pour l'année 2026 est de **CHF 4'017'912.75**, soit une **baisse de 2%** par rapport au montant budgétisé pour l'année 2025.

Les objectifs que le comité de direction s'est fixé pour l'année 2026 s'inscrivent dans la continuité du travail déjà réalisé en 2025. Il s'agira de :

1. **Présenter les résultats de la stratégie touristique régionale** en cours d'élaboration ainsi que les modalités de sa mise en œuvre.
2. **Actualiser le plan directeur régional** en y intégrant les modifications nécessaires, conformément aux conditions requises par le canton pour son approbation définitive.
3. **Définir et proposer une structure de régionalisation des Services sociaux**, dès 2027 si possible, garantissant l'efficacité opérationnelle, une gestion bienveillante du changement en faveur du personnel et un service de qualité au bénéfice de la population.
4. **En fonction des retours des communes, cas échéant réaliser l'étude d'un modèle de gouvernance régionale sous forme d'association unique**, afin d'analyser les variantes possibles et d'évaluer la pertinence du regroupement des associations en termes d'avantages.

Le budget 2026 a été élaboré en tenant compte des éléments suivants :

- 1) Changer numérotation Frais d'administration générale :
 - a) Adéquation des frais et jetons du comité de direction ainsi que des commissions compte tenu des besoins et de l'expérience des deux premières années d'activité de l'Association.
 - b) Enveloppe budgétaire de CHF 50'000.00 pour la réalisation de l'étude du modèle de gouvernance des associations.
- 2) Ressources humaines et charges salariales :
 - a) 0,6 EPT supplémentaires pour le Service officiel des curatelles.
 - b) 0,2 EPT supplémentaires pour la Petite Enfance à la suite de la dénonciation du mandat de gestion par la Commune d'Ursy. Déplacement du bureau de la Petite Enfance au sein du secrétariat général de l'AGR en place à Romont.
 - c) En cohérence avec le projet de budget du Conseil d'Etat transmis au Grand Conseil et en accord avec les comités du COGL et du RSG, aucune indexation des salaires n'a été prise en compte dans le budget 2026 de l'AGR. La hausse automatique de palier sera quant à elle reportée selon la décision à venir de l'Etat. Une réserve de 1% de la masse salariale est prévue pour faire face aux imprévus (cf. notamment référendum et ses conséquences).
- 3) Informatique :
 - a) Synergies informatiques et de téléphonie avec le Service des Curatelles et l'Office du Tourisme de Romont et sa Région.
 - b) Acquisition d'un logiciel informatique spécifique à la gestion des curatelles.
- 4) Petite Enfance :
 - a) Limitation de l'impact financier pour les communes en lien avec la hausse de tarif appliquée par les structures d'accueil en 2026 grâce au plafonnement du subventionnement aux parents.
 - b) Subventionnement de 15 nouvelles places d'accueil préscolaire de la Petite Enfance en 2026 avec l'ouverture d'une nouvelle crèche à Torny (lagiraf.ch), sous réserve de l'octroi de son autorisation d'ouverture par le Service de l'enfance et de la jeunesse (SEJ).
- 5) Economie et tourisme :
 - a) Volonté de soutien de projets touristiques qui répondront aux critères de la future stratégie régionale.
 - b) Contribution de CHF 1.-/habitant au comptoir de la Glâne 2026 (comptoir-glâne.ch).

1.3. Budget du compte de résultats par groupe de matières :

4.1 Compte de résultat selon les groupes de matières

	Budget 2026		Budget 2025		Comptes 2024	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
Charges						
30 Charges de personnel	1 563 532.70		1 457 480.00		1 212 727.41	
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	617 560.00		630 700.00		466 373.62	
33 Amortissements du patrimoine administratif	30 000.00		30 000.00			
34 Charges financières	4 800.00		6 000.00		6 103.20	
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux						
36 Charges de transfert	2 395 100.05		2 503 628.35		1 923 171.45	
37 Subventions à redistribuer						
38 Charges extraordinaires						
39 Imputations internes	30 000.00		13 500.00		27 327.60	
3 Total Charges	4 640 992.75		4 641 308.35		3 635 703.28	
Revenus						
40 Revenus fiscaux						
41 Revenus régaliens et de concessions						
42 Taxes		517 380.00		465 880.00		542 064.18
43 Revenus divers						
44 Revenus financiers						5 399.61
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux						
46 Revenus de transfert		4 093 612.75		4 161 928.35		3 483 130.51
47 Subventions à redistribuer						
48 Revenus extraordinaires						15 209.50
49 Imputations internes		30 000.00		13 500.00		27 327.60
4 Total Revenus		4 640 992.75		4 641 308.35		4 073 131.40
Clôture						
90 Clôture du compte de résultats					437 428.12	
Totaux	4 640 992.75	4 640 992.75	4 641 308.35	4 641 308.35	4 073 131.40	4 073 131.40

1.4. Explication des écarts importants par rapport au budget 2025 :

1.4.1. Administration générale

- Total des charges : CHF 687'662.70
- Total des revenus : CHF 108'980.00
- Contribution des communes : CHF 578'682.70

a) Charges

Le budget 2026 pour la fonction administration générale prévoit une **diminution nette des charges** de l'ordre de **CHF 63'117.00**, ce qui correspond à une **baisse de 10%**.

➤ Exécutif :

	Budget 2026	Budget 2025	Comptes 2024	Ecart/B2025	
	Charges	Charges	Charges	En CHF	%
0120 Exécutif - comité de direction	61 100,00	96 500,00	48 658,20	-35 400	-37%
0120.3000.00 Traitement et jetons du comité de direction	25 000,00	40 000,00	27 424,75	-15 000	-38%
0120.3000.01 Traitement et jetons de la commission Synergies et structure	8 000,00	15 000,00	7 430,00	-7 000	-47%
0120.3000.10 Traitement et jetons de la commission Mobilité	8 000,00	10 000,00	5 220,00	-2 000	-20%
0120.3000.20 Traitement et jetons de la commission Aménagement et Economie	8 000,00	16 000,00	0,00	-8 000	-50%
0120.3050.00 Cotisations patronales (AVS-AI-APG-AC, frais administratifs)	1 100,00	1 500,00	1 060,25	-400	-27%
0120.3054.00 Cotisations patronales aux caisses de comp. pour all. Fam.	500,00	800,00	407,30	-300	-38%
0120.3099.00 Frais des séances et autres frais du comité	5 500,00	4 000,00	3 989,60	1 500	38%
0120.3170.00 Frais de déplacements et autres frais - comité de direction	3 000,00	3 000,00	2 471,65	0	0%
0120.3170.01 Frais de déplacements et autres frais - commission Synergies et structure	500,00	1 200,00	410,20	-700	-58%
0120.3170.10 Frais de déplacements et autres frais - commission Mobilité	500,00	1 000,00	244,45	-500	-50%
0120.3170.20 Frais de déplacements et autres frais - commission Aménagement et Economie	1 000,00	4 000,00	0,00	-3 000	-75%

• **Comptes 0120.3000.00 à 0120.3170.20 – Traitement et frais du comité de direction :** - CHF 35'400.00

La diminution provient principalement des frais liés au traitement et frais des organes exécutifs. La volonté du comité de direction est de se réunir de manière régulière mais selon un calendrier répondant aux besoins décisionnels de l'Association. Une séance de travail au vert sera tout de même maintenue pour la présentation des pré-budgés. De plus, le comité de direction compte quatre membres en moins à la suite des dernières fusions de communes.

Les séances de la commission « Synergies et structure », ainsi que de ses quatre groupes de travail, ont été réduites quasiment de moitié, étant donné que le travail à réaliser en 2026 nécessitera l'expertise de spécialistes. De plus, la fusion de la commission « Aménagement et Economie » permet d'économiser le 50% des jetons et frais nécessaires par le passé. Pas de changement majeur pour le reste des commissions.

➤ **Services généraux**

	Budget 2026	Budget 2025	Comptes 2024	Ecart/B2025	
	Charges	Charges	Charges	En CHF	%
0220 Salaires et frais du personnel	446 462,70	462 980,00	393 810,01	-16 517	-4%
0220.3010.00 Salaires du personnel administratif	359 100,00	355 000,00	317 212,87	4 100	1%
0220.3010.01 Salaires du personnel de conciergerie	7 000,00	7 000,00	6 780,04	0	0%
0220.3040.00 Allocations familiales versées par l'employeur	8 000,00	8 280,00	7 980,00	-280	-3%
0220.3050.00 Cotisations patronales (AVS-AI-APG-AC, frais administratifs)	25 000,00	29 000,00	21 414,78	-4 000	-14%
0220.3052.00 Cotisations patronales à la Caisse de pension	26 800,00	40 000,00	26 928,80	-13 200	-33%
0220.3053.00 Cotisations patronales aux assurances accidents	900,00	1 000,00	694,95	-100	-10%
0220.3054.00 Cotisations patronales pour allocations familiales	9 400,00	11 000,00	8 238,27	-1 600	-15%
0220.3055.00 Cotisations patronales à l'assurance IJM	2 562,70	3 000,00	2 079,25	-437	-15%
0220.3090.00 Frais de formation	4 000,00	4 000,00	1 447,00	0	0%
0220.3091.00 Recrutement du personnel	1 000,00	2 000,00	0,00	-1 000	-50%
0220.3099.00 Autres charges du personnel	1 500,00	1 500,00	608,40	0	0%

Comptes 0220.3000.00 à 0220.3099.00 – Salaires et frais du personnel : - CHF 16'617.00

- Le comité a émis la volonté de suivre le projet du Conseil d'Etat en matière de politique salariale soumis au Grand Conseil. Une réserve de 1% du total de la masse salariale actuelle a été ajoutée au budget 2026 pour faire face aux imprévus (exemple : conséquences du référendum au niveau cantonal).
- Changement de la fondation de prévoyance au 01.01.2026 avec transfert sur un plan LPP semi-autonome. Cette opération permet une économie de 33% des frais totaux tout en maintenant les mêmes prestations pour le personnel. Cet écart important provient de la diminution de la cotisation risques et frais contractuels à charge de l'employeur.

	Budget 2026	Budget 2025	Comptes 2024	Ecart/B2025	
	Charges	Charges	Charges	En CHF	%
0220 Charges de fonctionnement	171 100,00	160 800,00	116 957,85	10 300	6%
0220.3100.00 Fournitures de bureau	2 500,00	1 500,00	1 548,20	1 000	67%
0220.3101.00 Matériel d'exploitation et fournitures de conciergerie	800,00	800,00	611,45	0	0%
0220.3102.00 Imprimés et publications	1 200,00	1 200,00	859,95	0	0%
0220.3103.00 Littératures spécialisée, magazines, journaux	1 200,00	1 000,00	1 062,00	200	20%
0220.3110.00 Acquisition de meubles et appareils de bureau	5 000,00	5 000,00	9 000,15	0	0%
0220.3113.00 Acquisition de matériel informatique	5 000,00	6 000,00	4 913,10	-1 000	-17%
0220.3118.00 Acquisitions de logiciels, licences	58 000,00	60 000,00	45 042,00	-2 000	-3%
0220.3120.00 Consommation d'eau et d'électricité	3 000,00	4 000,00	2 825,70	-1 000	-25%
0220.3130.00 Frais de ports	4 000,00	4 000,00	3 511,30	0	0%
0220.3130.01 Frais de téléphone et de connexion informatique	2 000,00	0,00	0,00	2 000	N/D
0220.3130.10 Mandats externes (prestation de service de tiers)	0,00	0,00	1 708,10	0	N/D
0220.3130.20 Prestations de tiers (cotisations)	600,00	500,00	390,00	100	20%
0220.3130.30 Intérêts et frais bancaires	500,00	500,00	467,55	0	0%
0220.3132.00 Honoraires d'experts et conseils externes	50 000,00	35 000,00	848,65	15 000	43%
0220.3133.00 Charges d'utilisation pour l'informatique	0,00	5 000,00	6 745,05	-5 000	-100%
0220.3134.00 Primes d'assurances (Immeubles, RC, Véhicules, choses)	1 500,00	1 000,00	1 134,60	500	50%
0220.3151.00 Entretien des machines, appareils véhicules et outils	500,00	0,00	388,65	500	N/D
0220.3153.00 Entretien du matériel informatique	500,00	500,00	0,00	0	0%
0220.3158.00 Entretien des imm. incorporelles (maint. informatique)	5 000,00	5 000,00	7 685,90	0	0%
0220.3160.00 Loyer des biens-fonds (locaux)	25 000,00	25 000,00	24 720,00	0	0%
0220.3161.00 Leasing photocopieur	1 800,00	1 800,00	1 803,10	0	0%
0220.3170.00 Frais de déplacement et autres frais	3 000,00	3 000,00	1 692,40	0	0%

Total des charges de fonctionnement : + CHF 10'300.00

- **Compte 0220.3132.00 – Honoraires pour études externes : + CHF 15'000.00**

Une enveloppe budgétaire de CHF 50'000.00 est prévue pour les besoins en lien avec la mise en œuvre des synergies possibles entre les associations de communes ainsi que pour l'étude d'une variante sous forme d'association unique.

- **Compte 0220.3133.00 – Charges pour l'utilisation de l'informatique : - CHF 5'000.00**

Au niveau de l'informatique, une synergie avec le Service des curatelles et l'Office du tourisme a été mise en place pour la migration des données et la téléphonie. Cette nouvelle organisation permettra une économie importante sur les frais de gestion et de maintenance des systèmes informatiques.

b) Revenus

	Budget 2026	Budget 2025	Comptes 2024	Ecart/B2025	
	Revenus	Revenus	Revenus	En CHF	%
0220 Charges de fonctionnement	108 980,00	87 480,00	106 455,89	21 500	25%
0220.4260.00 Participation aux frais de loyer - Innoreg	8 880,00	8 880,00	8 880,00	0	0%
0220.4260.10 Produits refacturation aux tiers (photocopies, dépl., etc.)	10 000,00	5 000,00	6 931,01	5 000	100%
0220.4260.20 Participation et remboursement de tiers	0,00	0,00	529,20	0	0%
0220.4400.00 Intérêts des liquidités	0,00	0,00	1 240,58	0	0%
0220.4614.10 Autres revenus d'exploitation - Mandat VOG	46 500,00	46 500,00	44 436,25	0	0%
0220.4614.20 Autres revenus d'exploitation - Mandat AEGN	13 000,00	13 000,00	16 461,25	0	0%
0220.4614.30 Autres revenus d'exploitation - Mandat Innoreg	600,00	600,00	650,00	0	0%
0220.4910.00 Imputations internes pour salaires et charges du personnel	30 000,00	13 500,00	27 327,60	16 500	122%

Total des revenus :

+ CHF 21'500.00

- **Refacturation des charges à l'OTR pour un montant de + CHF 5'000.00.**
- **Imputations internes pour heures réalisées en faveur du Service des curatelles : + CHF 16'500.00**

1.4.2. Service Officiel des Curatelles :

- Total des charges : CHF 1'394'300.00
- Total des revenus : CHF 490'000.00
- Contribution des communes : CHF 904'300.00

Le budget 2026 du Service Officiel des curatelles a été élaboré sur la base des dossiers suivis au 01.09.2025, dont les prestations seront facturées en 2026. Il prévoit une **augmentation des charges de CHF 203'700.00 et des revenus également pour CHF 50'000.00.**

L'écart de la contribution communale est de **CHF 153'700.00**, ce qui correspond à un **20%** de plus par rapport au budget 2025. Cette différence provient essentiellement des charges salariales qui augmentent de 15%.

	Budget 2026	Budget 2025	Comptes 2024	Ecart /B2025	
	Charges	Charges	Charges	En CHF	%
1400 Salaires et frais du personnel	992 700,00	859 500,00	724 389,80	133 200	15%
1400.3000.00 Traitement et jetons de la commission curatelles	5 000,00	5 000,00	4 540,00	0	0%
1400.3010.00 Salaires du personnel administratif et d'exploitation	807 100,00	690 000,00	625 635,80	117 100	17%
1400.3010.01 Salaire concierge	7 000,00	4 500,00	3 802,95	2 500	56%
1400.3010.09 Remboursement de salaires du personnel par les assurances	0,00	0,00	-35 524,85	0	0%
1400.3040.00 Allocations pour enfants à charge employeur	21 000,00	15 600,00	12 750,00	5 400	35%
1400.3050.00 Cotisations AVS-AI-APG-AC, frais adm. - Curateurs prof.	55 500,00	47 000,00	39 300,16	8 500	18%
1400.3050.10 Cotisations AVS-AI-APG-AC, frais adm. - Curateurs privés	3 500,00	3 500,00	2 865,25	0	0%
1400.3052.00 Cotisations patronales à la Caisse de pension	50 200,00	55 200,00	41 144,50	-5 000	-9%
1400.3053.00 Cotisations patronales aux assurances accidents	1 900,00	1 500,00	1 285,00	400	27%
1400.3054.00 Cotisations aux caisses de compensation pour all. familiales	20 800,00	17 800,00	15 081,69	3 000	17%
1400.3055.00 Cotisations patronales à l'assurance IJM	5 700,00	4 900,00	4 117,50	800	16%
1400.3090.00 Formation et perfectionnement du personnel	10 000,00	10 000,00	5 800,00	0	0%
1400.3091.00 Recrutement du personnel	2 000,00	2 000,00	2 055,00	0	0%
1400.3099.00 Autres charges du personnel	3 000,00	2 500,00	1 536,80	500	20%

Total des charges du personnel :**+ CHF 133'200.00**

- Compte 1400.3010.00 – Salaires du personnel : + CHF 117'100.00**

Une augmentation de 0,6 EPT est nécessaire pour engager un-e curateur-trice à 50% afin de faire face à la charge de travail élevée. Une hausse supplémentaire de 0,1 EPT pour le secrétariat permettrait de former un binôme curateur-trice/secrétaire, favorisant ainsi une meilleure efficacité et la continuité organisationnelle du service.

L'effectif du personnel du Service en 2026 se composerait ainsi de 3,7 EPT secrétaire pour 3,7 EPT curateur ainsi que 0,5 EPT pour la conduite du Service. Cette dotation correspond à la gestion de 222 mandats de suivi selon les normes de référence de la Conférence des cantons en matière de protection des mineurs et des adultes (COPMA).

Au 1^{er} septembre 2025, le Service gère un nombre de 220 mandats, dont 22 institués durant l'année 2025 et 20 levés également en cours d'année. Les curateur-trice-s traitent actuellement 20 à 30 mandats de plus par rapport aux normes COPMA, ce qui correspond exactement à la charge de travail d'un binôme curateur-secrétaire à 50%.

La commission a autorisé une hausse de 0,2 EPT nécessaire au niveau du secrétariat en 2025, ceci afin de compléter un binôme curateur-secrétaire de 80% et faire face à la surcharge de travail de l'équipe ainsi qu'au besoin de remplacement d'une absence de longue durée de 0,4 EPT.

Les charges de fonctionnement présentent quant à elles également quelques besoins d'adaptation et reflètent une hausse de 21% :

	Budget 2026	Budget 2025	Comptes 2024	Ecart /B2025	
	Charges	Charges	Charges	En CHF	%
1400 Charges de fonctionnement	401 600,00	331 100,00	338 349,21	70 500	21%
1400.3100.00 Matériel de bureau	8 000,00	8 000,00		0	0%
1400.3101.00 Fournitures de conciergerie (produits d'entretien)	500,00	500,00	179,90	0	0%
1400.3102.00 Imprimés et publications	2 000,00	2 000,00	1 372,90	0	0%
1400.3110.00 Acquisition de meubles et appareils de bureau	8 000,00	4 000,00	8 032,00	4 000	100%
1400.3111.00 Acquisition de machines, appareils, véhicules et outils	1 000,00	1 000,00	0,00	0	0%
1400.3113.00 Acquisition de matériel informatique	8 000,00	10 000,00	6 479,75	-2 000	-20%
1400.3118.00 Acquisition de logiciels, licences	33 000,00	15 000,00	1 976,38	18 000	120%
1400.3130.10 Rémunérations Curateurs privés - cas indigents	40 000,00	40 000,00	40 725,00	0	0%
1400.3130.11 Frais Curateurs privés - cas indigents	5 000,00	6 000,00	4 241,45	-1 000	-17%
1400.3130.20 Frais Saidef pour destruction de documents confidentiels	500,00	500,00	121,30	0	0%
1400.3130.40 Frais de téléphone et de connexion informatique	2 000,00	5 000,00	3 516,80	-3 000	-60%
1400.3130.50 Frais de ports	6 000,00	6 000,00	5 421,30	0	0%
1400.3130.60 Cotisations et abonnements	1 500,00	1 500,00	1 314,00	0	0%
1400.3130.70 Intérêts et frais bancaires	500,00	500,00	73,35	0	0%
1400.3132.00 Prestations de supervision	5 000,00	5 000,00	5 084,00	0	0%
1400.3132.01 Prestations de services juridiques	5 000,00	5 000,00	186,30	0	0%
1400.3133.00 Charges d'utilisation pour l'informatique (hébergement, etc)	200,00	200,00	80,00	0	0%
1400.3134.00 Primes d'assurances (Immeubles, RC, Véhicules, choses)	2 500,00	2 500,00	1 857,35	0	0%
1400.3150.00 Entretien des meubles et appareils de bureau	2 500,00	1 500,00	2 282,90	1 000	67%
1400.3158.00 Entretien immobilisations incorporelles (maintenance inf.)	5 000,00	20 000,00	4 879,60	-15 000	-75%
1400.3160.00 Locations et frais des bureaux	50 000,00	50 000,00	49 140,00	0	0%
1400.3161.01 Leasing destructeur	700,00	700,00	596,70	0	0%
1400.3170.00 Frais de déplacement et autres frais de la commission	1 200,00	1 200,00	969,80	0	0%
1400.3170.01 Frais de déplacement et autres frais curateurs professionnels	10 000,00	10 000,00	6 620,23	0	0%
1400.3180.00 Pertes sur débiteurs - créances personnes indigentes	170 000,00	118 000,00	165 756,70	52 000	44%
1400.3199.00 Frais de débours Service - Avances aux personnes concernées	1 500,00	1 500,00	113,90	0	0%
1400.3199.01 Frais divers et imprévus	2 000,00	2 000,00	0,00	0	0%
1400.3910.00 Imputations internes pour charges salariales d'administration	30 000,00	13 500,00	27 327,60	16 500	122%

- Compte 1400.3110.00 – Acquisition de meubles et appareils de bureau : + CHF 4'000.00**

Aménagement d'un poste de travail et d'une salle d'entretiens à l'entrée du bureau. De plus, le remplacement de deux tables de travail sera nécessaire au niveau du mobilier.

- Compte 1400.3118.00 – Acquisition de logiciels et licences : + CHF 18'000.00**

Acquisition d'un logiciel spécialisé pour la gestion des curatelles pour un coût de CHF 23'000.00.

- **Compte 1400.3130.40 – Frais de téléphone et connexion informatique : - CHF 3'000.00**
Migration de la téléphonie sur Microsoft Teams courant 2025.
- **Compte 1400.3158.00 – Entretien immobilisations incorporelles : - CHF 15'000.00**
Maintenance informatique annuelle nécessaire estimée à la suite de la mise à niveau et de la migration informatique sur un système cloud réalisée courant 2025. Adéquation des coûts à vérifier après une année d'expérience du réseau.
- **Compte 1400.3180.00 : Provision pour pertes sur débiteurs : + CHF 52'000.00**
Estimation de la provision à créer de CHF 170'000.00. Elle concerne les rémunérations et frais des cas indigents à charge des communes (compte 1400.4260.11), dont le montant budgétisé pour l'année 2026 est de CHF 200'000.00. Une participation de CHF 300.00 par dossier est demandée malgré le statut de personne indigente, soit un encaissement estimé de CHF 30'000.00.

➤ Service Officiel des curatelles – revenus :

	Budget 2026	Budget 2025	Comptes 2024	Ecart /B2025	
	Revenus	Revenus	Revenus	En CHF	%
1400 Revenus	490 000,00	440 000,00	522 883,40	50 000	11%
1400.4260.10 Participation des pupilles - Curateurs prof.- cas non indigents	280 000,00	280 000,00	279 460,00	0	0%
1400.4260.11 Participation des pupilles - Curateurs prof.-cas indigents	200 000,00	150 000,00	204 959,07	50 000	33%
1400.4260.12 Participation des pupilles - Curateurs privés - cas indigents	0,00	0,00	0,90	0	0%
1400.4260.13 Participation des pupilles - récupération d'années antérieures	10 000,00	10 000,00	13 165,90	0	0%
1400.4400.00 Intérêts de placements bancaires	0,00	0,00	964,28	0	0%
1400.4699.00 Redistributions liées à la taxe sur le CO2	0,00	0,00	344,55	0	
1400.4830.00 Revenus extraordinaires et arrondis	0,00	0,00	15 209,50	0	

- **Compte 1400.4260.10 – Participation des pupilles « cas non indigents » :** --
 - Le revenu des cas non indigents a été estimé par prudence à CHF 280'000.00, même chiffre qu'au budget 2025.
- **Compte 1400.4260.11 – Participation des pupilles « cas indigents » :** + CHF 50'000.00
 - Facturation des cas indigents estimée à CHF 200'000.00.
 - Une provision pour pertes sur débiteurs de CHF 170'000.00 devra être créée pour couvrir les rémunérations des cas indigents à la charge des communes.
 - Encaissement prévu : CHF 30'000.00.

1.4.3. Culture, sport et loisirs

- Total des charges : CHF 3'500.00
- Total des revenus : CHF 0.00
- Contribution des communes : CHF 3'500.00

Aucun changement par rapport au budget 2025.

	Budget 2026	Budget 2025	Comptes 2024	Ecart/B2025	
	Charges	Charges	Charges	En CHF	%
3 Culture, sport et loisirs	3 500,00	3 500,00	6 000,00	0	0%
3320 Medias	0,00	0,00	2 500,00	0	0%
3320.3130.00 Plateforme cantonale culturelle In situ	0,00	0,00	2 500,00	0	0%
3420 Loisirs	3 500,00	3 500,00	3 500,00	0	0%
3420.3636.00 Contribution au passeport vacances de la Glâne	3 500,00	3 500,00	3 500,00	0	0%

1.4.4. Petite Enfance en Glâne

- Total des charges : CHF 2'165'030.00
- Total des revenus : CHF 8'500.00
- Contribution des communes : CHF 2'156'530.00

Dans le cadre de l'élaboration du budget 2025, la Commission de la Petite Enfance a sollicité, pour le 31 août 2025, les perspectives budgétaires des structures glânoises suivantes : les crèches Le P'tit Ourson (Ursy), Casse-Noisettes (Romont), Brin d'Eveil (Berlens), Pop e poppa (Romont), ainsi que l'Accueil familial de jour.

Les budgets soumis par les structures prennent en compte les placements au 31.08.2025, avec l'hypothèse que ces placements resteront stables jusqu'au 31.08.2026. A partir du 01.09.2026, les structures d'accueil ont estimé les subventions à verser sur la base des données des années précédentes, car la situation économique des nouvelles familles reste inconnue.

Le responsable de la crèche lagiraf.ch s'est entretenu avec la commission Petite enfance pour clarifier l'état d'avancement des travaux en vue de la prochaine ouverture de crèche à Torny, initialement prévue en août 2025. La date d'ouverture de la crèche n'est pas encore connue à ce jour et dépend de l'autorisation du SEJ. Celle-ci devrait avoir finalement lieu courant 2026. La signature d'une convention avec lagiraf.ch doit être approuvée par l'Assemblée des délégué.e.s de l'AGR. Cette convention ne pourra pas être soumise avant l'assemblée des délégué.e.s du printemps, c'est pourquoi le subventionnement interviendrait uniquement en deuxième partie de l'année.

La crèche a une capacité de 40 places mais la commission Petite enfance propose de limiter la convention à la subvention de 15 places. La hausse des places d'accueil subventionnées interviendra progressivement en fonction des besoins réels du district.

a) Charges administratives

	Budget 2026	Budget 2025	Comptes 2024	Ecart /B2025	
	Charges	Charges	Charges	En CHF	%
5451 Charges administratives	65 030,00	62 000,00	67 738,26	3 030	5%
5451.3000.00 Traitement et jetons de la commission Petite Enfance	11 500,00	10 000,00	11 490,00	1 500	15%
5451.3010.00 Salaires du personnel administratif	36 000,00	22 000,00	20 379,20	14 000	64%
5451.3040.00 Allocations familiales versées par l'employeur	1 440,00	0,00	0,00	1 440	N/D
5451.3050.00 Cotisations patronales AVS-AI-APG-AC, frais administratifs	3 000,00	2 400,00	3 155,00	600	25%
5451.3052.00 Cotisations patronales à la Caisse de pension	2 800,00	0,00	0,00	2 800	N/D
5451.3053.00 Cotisations patronales aux assurances accidents	80,00	100,00	44,50	-20	-20%
5451.3054.00 Cotisations aux caisses de compensation pour all. familiales	1 100,00	0,00	0,00	1 100	N/D
5451.3055.00 Cotisations patronales à l'assurance IJM	250,00	200,00	150,25	50	25%
5451.3099.00 Autres charges du personnel	100,00	500,00	0,00	-400	-80%
5451.3100.00 Matériel de bureau	900,00	1 000,00	807,20	-100	-10%
5451.3102.00 Imprimés et publications	860,00	900,00	613,10	-40	-4%
5451.3130.00 Frais bancaires et postaux	100,00	200,00	90,00	-100	-50%
5451.3130.10 Prestations de services de tiers (tél, affranchissements)	1 100,00	1 000,00	1 005,26	100	10%
5451.3133.00 Support informatique	3 800,00	3 200,00	6 794,25	600	19%
5451.3134.00 Primes d'assurance de choses	0,00	100,00	35,40	-100	-100%
5451.3160.00 Location des infrastructures	0,00	3 600,00	3 600,00	-3 600	-100%
5451.3170.00 Frais de déplacements et autres frais (frais de comité)	2 000,00	2 500,00	1 967,55	-500	-20%
5451.3612.00 Salaires du secteur financier	0,00	14 300,00	17 606,55	-14 300	-100%

Les **charges administratives** subissent une légère hausse de 5 % par rapport au budget 2025. Les besoins sont induits par le changement organisationnel proposé dès le 01.01.2026. La Commune d'Ursy ayant dénoncé son mandat de gestion pour l'échéance du 31.12.2024, le bureau de la Petite Enfance sera centralisé à Romont avec une hausse du taux d'activité de 20% pour son secrétariat. Il n'y aura de ce fait plus de frais de location (compte N° 5451.3160.00) ni de salaires du secteur financier (compte N° 5451.3612.00).

b) Charges des subventions

		Budget 2026	Budget 2025	Comptes 2024	Ecart/B2025	
		Charges	Charges	Charges	En CHF	%
5451 Subventions aux structures d'accueil		2 100 000,00	2 245 000,00	1 664 508,90	-145 000	-6%
5451.3636.00	Subventions à la crèche Casse-Noisettes	700 000,00	800 000,00	666 451,50	-100 000	-13%
5451.3636.01	Subventions à la crèche Le P'tit Ourson (ex Bourillon)	330 000,00	360 000,00	259 536,75	-30 000	-8%
5451.3636.02	Subventions Crèche Pop et Poppa Romont	350 000,00	260 000,00	74 042,20	90 000	35%
5451.3636.03	Subventions aux crèches hors district	120 000,00	90 000,00	111 701,20	30 000	33%
5451.3636.04	Subventions à la crèche Brin d'éveil	150 000,00	180 000,00	163 369,15	-30 000	-17%
5451.3636.05	Subventions crèche Torny - lagiraf.ch à Torny	50 000,00	50 000,00	0,00	0	0%
5451.3636.10	Subventions pour l'Accueil familial de jour	400 000,00	500 000,00	382 263,30	-100 000	-20%
5451.3636.20	Subventions à la garderie les Marmailles	0,00	5 000,00	7 144,80	-5 000	-100%

Les **subventions** aux familles via les crèches et l'Accueil familial de jour présentent une **diminution de CHF 145'000.00**. Cette situation est due principalement à l'effet du plafonnement des tabelles à CHF 127.75/jour pour les crèches et CHF 9.00/heure pour l'Accueil familial de jour, ainsi qu'à une constatation de la hausse du revenu moyen des parents, ce qui entraîne une baisse du taux de subventionnement communal aux structures. Les estimations ont été faites selon l'état des comptes 2025. En conclusion, les crèches sont pour la plupart pleines avec des taux de remplissage avoisinant 90%. Actuellement, il n'y a plus d'enfants en liste d'attente dans le district.

- **Compte 5451.3636.00 – Subventions à la crèche Casse-Noisettes – 92 places : - CHF 100'000.00**
Le budget 2026 de la crèche Casse-Noisettes est basé sur un taux de fréquentation de 97%, reflétant la situation actuelle. La crèche a augmenté son prix coûtant au 01.08.2025, qui est passé à CHF 134.00/jour, tandis que le subventionnement, selon notre table de référence, reste plafonné à un prix coûtant de CHF 127.75/jour.
- **Compte 5451.3636.01 – Subventions à la crèche Le P'tit Ourson – 44 places : - CHF 30'000.00**
Le budget 2026 de la crèche Le P'tit Ourson à Vauderens a été estimé selon un taux de remplissage de 89% et une participation communale estimée de 27%. Hausse du prix coûtant à CHF 134.00/jour dès le 01.01.2026, plafonné à CHF 127.75.
- **Compte 5451.3636.02 – Subventions à la crèche Pop et Poppa – 37 places : + CHF 90'000.00**
Le budget 2026 de la crèche Pop et Poppa à Romont est calculé selon un taux de remplissage prévu de 83% contre 50% en 2025. Le prix coûtant de la crèche s'élève à CHF 134.50/jour, tandis que le subventionnement des communes est basé sur notre table de référence à un prix coûtant de CHF 127.75.
- **Comptes 5451.3636.03 – Subvention aux crèches hors district : + CHF 30'000.00**
La contribution aux crèches hors district augmente de 33% et a été estimée selon la situation actuelle de ces derniers. L'objectif est de favoriser les placements en Glâne dès 2026 dans la mesure du possible.
- **Compte 5451.3636.04 – Subventions à la crèche Brin d'Eveil – 16 places : - CHF 30'000.00**
Budget établi sur un taux de remplissage de 90%. Augmentation du prix coûtant à CHF 128.00/jour, plafonné à CHF 127.75.
- **Compte 5451.3636.05 – Subventions à la crèche de Torny – 40 places : -.-**
Subvention de 15 places la première année d'activité, ce qui représente un taux d'occupation de 12,5%, soit 5 enfants subventionnés à un équivalent plein temps. Prix coûtant à CHF 122.90/jour. Le montant de CHF 50'000.00 prévu au budget 2025 est de ce fait reporté.
- **Compte 5451.3636.10 – Subventions Accueil familial de jour : - CHF 100'000.00**
Estimation de 191'100 h. de garde pour les préscolaires en 2026, ce qui correspond à une baisse de 20% de la subvention. Cette situation s'explique par la difficulté d'engagement de nouvelles assistantes parentales, toujours en diminution. Le prix coûtant subira une hausse à CHF 10,60/heure dès le 01.01.2026. La participation communale a été estimée à 29 %.

c) Revenus :

		Budget 2026	Budget 2025	Comptes 2024	Ecart /B2025	
		Revenus	Revenus	Revenus	En CHF	%
5451	Subventions aux structures d'accueil	8 500,00	12 000,00	22 565,55	3 500	-29%
5451.4240.00	Participation des parents aux crèches hors district	8 500,00	12 000,00	19 358,90	-3 500	-29%
5451.4400.00	Intérêts des liquidités	0,00	0,00	3 194,75	0	0%
5451.4699.00	Redistribution taxe sur le CO2	0,00	0,00	11,90	0	0%

Participation des parents aux crèches hors district estimée selon la situation actuelle des placements.

1.4.5. Aménagement du territoire – PDR Glâne

- Total des charges : CHF 54'900.00
- Total des revenus : CHF 0.00
- Contribution des communes : CHF 54'900.00

La contribution communale est en diminution de CHF 31'200.00 en comparaison au budget 2025. Ceci s'explique par la diminution des frais d'études de CHF 30'000.00. Le reste des frais concernent l'amortissement obligatoire de l'étude du plan directeur régional ainsi que les intérêts de la dette.

		Budget 2026	Budget 2025	Comptes 2024	Ecart/B2025	
		Charges	Charges	Charges	En CHF	%
7	Protection de l'environnement et aménagement du territoire	54 900,00	86 100,00	8 448,20	-31 200	-36%
7900	Plan directeur régional	54 900,00	86 100,00	8 448,20	-31 200	-36%
7900.3000.00	Jetons de présence, autorités et commissions	0,00	0,00	2 170,00	0	0%
7900.3130.01	Frais bancaires	100,00	100,00	0,00	0	0%
7900.3132.00	Honoraires et frais d'études	20 000,00	50 000,00	0,00	-30 000	-60%
7900.3170.00	Frais de déplacement et autres frais	0,00	0,00	175,00	0	0%
7900.3320.90	Amortissement PDR	30 000,00	30 000,00	0,00	0	0%
7900.3401.00	Intérêts des dettes	4 800,00	6 000,00	6 103,20	-1 200	-20%

1.4.6. Tourisme et économie

		Budget 2026		Budget 2025		Comptes 2024		Ecart/B2025	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus	En CHF	%
8	Economie publique	335 600,05	15 600,00	324 828,35	15 000,00	254 457,60	15 600,00	10 172	3%
8406	Tourisme	286 076,05	0,00	298 328,35	0,00	239 760,60	0,00	-12 252	-4%
8406.3000.00	Traitement Commission Tourisme, culture et patrimoine	8 000,00		8 000,00		4 090,00		0	0%
8406.3132.00	Honoraires et frais d'études	15 000,00		50 000,00		0,00		-35 000	-70%
8406.3170.00	Frais de déplacement et autres frais - comm. Tourisme, patr. et cult.	1 000,00		2 000,00		614,60		-1 000	-50%
8406.3636.00	Contribution d'exploitation à l'Office de tourisme régional de la Glâne	242 076,05		238 328,35		235 056,00		3 748	2%
8406.3636.01	Soutien aux projets touristiques	20 000,00		0,00		0,00		20 000	
8506	Industrie, artisanat et commerce	49 524,00	15 600,00	26 500,00	15 000,00	14 697,00	15 600,00	22 424	195%
8506.3000.00	Traitement et jetons de présence de la commission Economie	0,00		0,00		3 830,00		0	0%
8506.3130.00	Visites d'entreprise	0,00		4 000,00		230,80		-4 000	-100%
8506.3130.01	Evénements ou autres projets	20 000,00		20 000,00		7 782,45		0	0%
8506.3170.00	Frais de déplacement et autres frais de la commission Economie	0,00		0,00		353,75		0	0%
8506.3636.00	Subventions - Cotisations à FriUp	2 000,00		2 000,00		2 000,00		0	0%
8506.3636.10	Subventions - Cotisations NPR	500,00		500,00		500,00		0	0%
8506.3636.20	Subventions - soutien aux projets économiques	27 024,00						27 024	
8506.4636.10	Subvention Innoreg, part régionale		15 600,00		15 000,00		15 600,00	600	4%

a) Charges du tourisme :

- **Compte 8406.3132.00 – Honoraires et frais d'études : - CHF 35'000.00**
Frais d'études pour l'élaboration de la stratégie touristique régionale, selon décision du CODIR du 28.08.2024. Report du solde de CHF 15'000.00 non utilisé en 2025 pour procéder à la fin des travaux.
- **Compte 8406.3636.00 – Contribution d'exploitation à l'OTR : + CHF 3'748.00**

La contribution au tourisme 2026 à reverser à l'OTR s'élève à CHF 242'076.05, conformément à :

- Participation de CHF 3.-/habitant (total population Glâne sans Romont)
- Forfait de la Commune de Romont de CHF 37'500.00
- Participation de CHF 5.25/habitant répartie au prorata de la clé glânoise

- **Compte 8406.3636.01 – Soutien aux projets touristiques :** **+ CHF 20'000.00**
Volonté de soutien de projets touristiques inscrits dans le cadre de la stratégie régionale.

b) Charges de l'économie :

- **Compte 8506.3636.20 – Subventions – soutien aux projets économiques :** **+ CHF 27'024.00**
Demande de soutien du comptoir de la Glâne pour son édition 2026 à hauteur de CHF 1.00/habitant.

2. Budget du compte des investissements

Aucune dépense d'investissement n'est prévue à ce stade pour l'année 2026.

Budget du compte des investissements		Budget 2026		Budget 2025		Comptes 2024		Ecart/B2025	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	En CHF	%
7	Protection de l'env. et aménagement du territoire	0	0	0	0	25 298,55	0,00	0	0%
7900	Plan directeur régional	0	0	0	0	25 298,55	0,00	0	0%
7900.5290.00	Plan directeur régional	0	0	0	0	25 298,55		0	0%
	Totaux	0,00	0,00	0,00	0,00	25 298,55	0,00	0	0%
	Excédent des dépenses	0,00		0,00			25 298,55	0	0%
	Totaux	0,00	0,00	0,00	0,00	25 298,55	25 298,55	0	0%

3. Répartition de la contribution des communes 2026 :

a) Clé de répartition 2026 vs 2025 :

Le résultat est une diminution du pourcentage de participation pour toutes les communes à l'**exception de Romont et Villorsonnens**, dont la part augmente de **1.01 % et 0.11%**. Cette variation est due au poids des recettes fiscales, dont l'évolution est nettement plus marquée pour ces deux communes. La Commune de Romont augmente ses recettes fiscales de 12,2%, par rapport à la clé précédente, et celle de Villorsonnens de 9,7%.

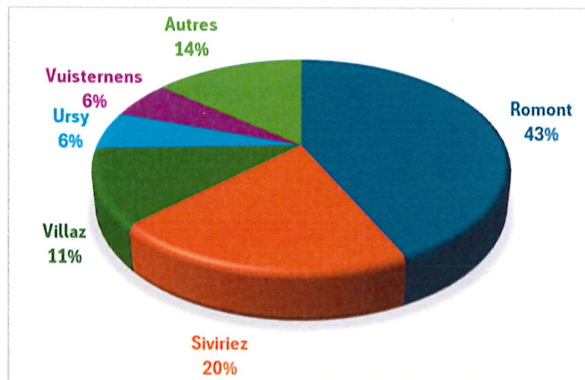
Pour rappel, le calcul de la clé se base sur les données de la dernière statistique officielle de la population ainsi que celles des recettes fiscales, avec un **poids de 40% pour la population** et de **60% pour les impôts**.

District de la Glâne

Commune par n°	2025	2026	%
2063 Billens-Hennens	3,249 %	3,216 %	-0,03
2067 Le Châtelard	1,254 %	1,234 %	-0,02
2068 Châtonnaye	3,246 %	3,121 %	-0,13
2079 Grangettes	0,824 %	0,792 %	-0,03
2086 Massonnens	2,159 %	2,089 %	-0,07
2087 Mézières	4,266 %	4,185 %	-0,08
2096 Romont	22,336 %	23,349 %	1,01
2097 Rue (ACER)	10,361 %	10,284 %	-0,08
2099 Siviriez	9,536 %	9,479 %	-0,06
2102 Ursy (avec Montet)	15,486 %	15,045 %	-0,44
2111 Villaz	8,767 %	8,719 %	-0,05
2113 Vuisternens-dvt-Romont	8,767 %	8,669 %	-0,10
2114 Villorsonnens	5,628 %	5,742 %	0,11
2115 Torny	4,120 %	4,076 %	-0,04
	100 %	100 %	

Tendances générales :

A. Population – répartition géographique de la progression démographique en Glâne en 2024 :



Hausse de 2 %, soit 539 personnes de plus en Glâne.

Total population au 31.12.2024 : 27'024 habitants.

B. Recettes fiscales 2023 vs 2022 :

Le total des impôts est de CHF 72'170'467 pour le district (+5,53 %).

La répartition est la suivante :

- **Personnes physiques** : la variation de **4,23 %** est plutôt modérée, ce qui traduit une croissance stable de cette base fiscale.
- **Personnes morales** : on observe des évolutions beaucoup plus contrastées, avec une **hausse totale de 36,96 % pour le district**.
- **Impôt à la source** : tendance plus fluctuante avec un recul dans passablement de communes, mais avec un résultat global de **5,48% de recettes supplémentaires pour le district**.



4. Plan financier 2027-2031

Le plan financier de l'AGR est fourni en annexe.

La projection des chiffres a été réalisée sur la base des informations connues à ce jour. Nous ne pouvons toutefois pas encore avoir une vision complètement claire des besoins futurs en termes d'aménagement du territoire, de tourisme et d'économie, car ils découleront de stratégies en cours d'élaboration de l'Association ainsi que de la priorisation des étapes de mise en œuvre du plan directeur régional qui ne pourra intervenir que lorsque celui-ci aura définitivement été approuvé. A ce stade, l'AGR prend néanmoins déjà en compte dans son plan financier le souhait de soutenir les projets touristiques et/ou économiques qui pourront être en phase avec la stratégie régionale. A cet effet, un montant annuel de CHF 50'000.00 a été intégré dans le plan financier à 5 ans, ainsi que le renouvellement du soutien au comptoir de la Glâne pour une nouvelle édition.

Pour le Service Officiel des curatelles, le plan financier a été réalisé sur la base d'une hausse linéaire des mandats de 4% et sans nouvelle dotation de personnel. Les salaires ont été indexés à 2 %/année. La contribution communale croît de 3.8 % à 5 ans.

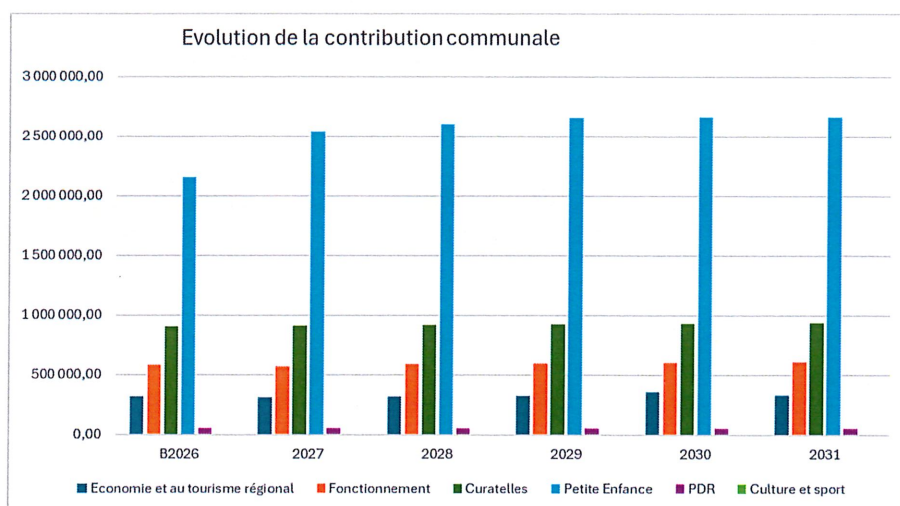
Pour la Petite Enfance, le plan financier tient compte des éléments suivants :

- Hausse du prix plafond de subventionnement aux parents de CHF 127,75 à CHF 134.00 pour les crèches et de CHF 9.00 à CHF 10.00 pour l'Accueil Familial de Jour dès le 01.01.2027 ;
- Taux de remplissage des structures identiques aux pourcentages indiqués dans les plans financiers des structures ;
- Subvention des communes aux structures d'accueil uniforme fixée à 30% ;
- Le taux de remplissage pour lagiraf.ch est de 15 places en 2027, puis 25 places en 2028 et 30 places dès 2029 ;
- Projet de refaire les tabelles de subventionnement si possible en 2027 ;
- Pas d'ouverture de nouvelle crèche entre 2027 et 2031.

La contribution communale à la Petite Enfance croît de 24% à l'horizon temporel 2031.

Aucun investissement n'est prévu pour l'instant, toutefois les données seront actualisées chaque année.

A ce jour, la prévision escomptée, sans l'intégration des services sociaux correspond à une hausse de la participation totale des communes à 5 ans de CHF 580'000.00, soit un 14,4 % d'augmentation à l'horizon temporel 2031.



Services sociaux - projection contribution des communes 2027-2031 :

Une estimation grossière de la régionalisation des Services sociaux à intégrer dès 2027 a été réalisée sur la base des comptes des trois antennes sociales ainsi que de la moyenne des montants d'assistance versés ces trois dernières années. Les chiffres, qui doivent encore être confirmés, projettent une contribution communale de **CHF 2'281'557.00 en 2027 et une hausse de 38% à 5 ans**, selon le tableau ci-dessous :

Services sociaux - estimation										
Total	2026		2027		2028		2029		2030	2031
Fonctionnement	957 321		976 467		995 997		1 015 916		1 036 235	1 056 959
Assistance	1 186 445		1 305 090		1 435 599		1 579 159		1 737 075	1 910 782
Contribution communale		2 143 766		2 281 557		2 431 595		2 595 075		2 773 310
										2 967 742

Services sociaux - projection répartition contribution des communes 2027 (base clé 2026) :

Communes	Part communale	Exemple
	selon tableau	Fr. 2 300 000,00
2063 Billens-Hennens	3,216 %	73 960,55
2067 Le Châtelard	1,234 %	28 392,95
2068 Châttonnaye	3,121 %	71 776,10
2079 Grangettes	0,792 %	18 209,90
2086 Massonnens	2,089 %	48 041,35
2087 Mézières	4,185 %	96 250,85
2096 Romont	23,349 %	537 036,40
2097 Rue (ACER)	10,284 %	236 524,10
2099 Siviliez	9,479 %	218 025,55
2102 Ursy (avec Montet)	15,045 %	346 042,50
2117 Villaz	8,719 %	200 525,55
2113 Vuistemens-dvt-Romont	8,669 %	199 398,45
2114 Villoronnens	5,742 %	132 062,60
2115 Tomy	4,076 %	93 753,15
	100,000 %	2 300 000,00

Le comité de direction de l'AGR a adopté les budgets 2026 en séance du 1^{er} octobre 2025. Il recommande aux communes de l'accepter tel que proposé. Le comité de direction a également validé le plan financier à 5 ans.

Association Glâne Région

Valentin Bard
Président

Laura Casalderrey
Administratrice des finances

Romont, le 6 octobre 2025

Annexes :

- Budgets 2025
- Tableau de répartition de la participation des communes – Budget 2026
- Plan financier 2027-2031